

**ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES À LA
CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI,
DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU
TRANSFERT DES MINES ANTIPERSONNEL ET SUR
LEUR DESTRUCTION**

APLC/MSP.4/2002/L.4
28 août 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Quatrième Assemblée
Genève, 16-20 septembre 2002
Point 6 du projet d'ordre du jour provisoire

COÛTS ESTIMATIFS LIÉS À L'ORGANISATION DE LA QUATRIÈME
ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION
DE L'EMPLOI, DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU TRANSFERT
DES MINES ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION

Note du Secrétariat

1. L'Assemblée générale, au paragraphe 8 de sa résolution 56/24 M, a notamment prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de procéder, conformément au paragraphe 2 de l'article 11 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, aux préparatifs nécessaires à la convocation de la quatrième Assemblée des États parties à la Convention à Genève au 16 au 20 septembre 2002.
2. Suite à cette demande de l'Assemblée générale, le Secrétariat a présenté à la deuxième réunion intersessions du Comité permanent d'experts sur l'état et le fonctionnement d'ensemble de la Convention, le 31 mai 2002, un projet d'état récapitulatif des coûts estimatifs qu'entraînerait la convocation de la quatrième Assemblée. Le Comité permanent a jugé le projet acceptable. Sur cette base, le Secrétariat a établi et communiqué des avis de recouvrement conformément au paragraphe 1 de l'article 14 de la Convention, aux termes duquel «Les coûts des Assemblées des États parties ... seront assumés par les États parties et les États non parties à la présente Convention participant à ces assemblées ou conférences selon le barème dûment ajusté des quotes-parts des Nations Unies».

3. Le Secrétariat soumet maintenant ces coûts estimatifs en vue de leur approbation officielle par la quatrième Assemblée des États parties. L'annexe ci-jointe présente une ventilation des coûts estimatifs des services de conférence et des autres coûts estimatifs afférents à la quatrième Assemblée. Il est à noter que les coûts indiqués dans la présente note ont été estimés en fonction de l'expérience passée et du volume de travail escompté. Les coûts effectifs seront déterminés après la fin de l'Assemblée, au moment où l'on connaîtra le volume de travail effectif. Tout ajustement des contributions versées au titre de la participation aux coûts sera alors opéré en conséquence.

4. Les frais occasionnés par la tenue de la quatrième Assemblée ne devant pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'Organisation, les États parties qui ne l'ont pas encore fait devraient verser leur part des coûts estimatifs.

QUATRIÈME ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI, DU STOCKAGE,
DE LA PRODUCTION ET DU TRANSFERT DES MINES ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION

GENÈVE, 16-20 SEPTEMBRE 2002

(En dollars des États-Unis)

Services de conférence	Service des séances	Documentation à établir avant la session	Documentation à établir au cours de la session	Comptes rendus analytiques	Documentation à établir après la session	Besoins en personnel des services généraux	Divers	Total
Interprétation et services des séances	66 038							66 038
Traduction de la documentation		52 717	48 785		57 633			159 136
Besoins en personnel des services généraux a)						4 913		4 913
Divers b)							5 021	5 021
Total	66 038	52 717	48 785	0	57 633	4 913	5 021	235 107

A.	Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, soit 13 %)	235 107
B.	Total des coûts autres que ceux des services de conférence	
1)	Un P-3 pendant deux mois (recruté localement)	11 284
2)	Un G-4 pendant deux mois (recruté localement)	7 030
	Total partiel	18 313
	Dépenses d'appui au programme de 13 % pour B	2 381
	Total partiel B	20 694
	Total général (arrondi) A + B	255 800

Notes

- a) Quatre techniciens de son et un planton.
- b) Deux secrétaires, un commis au contrôle des documents, un commis à la distribution des documents; télécommunications et fournitures/équipements.
